

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 100 (2005)
Heft: 1: 100 Jahre ans anni ons : 1905-2005

Artikel: Patrimoine suisse : une ONG et une organisation environnementale : s'adapter aux changements
Autor: Maurer, Philipp
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Un nouveau problème: les résidences secondaires (Thyon, photo Ps)

HIER

1965-1974:

Crises internes

Pour Patrimoine suisse débute une phase de bouleversement. Ernst Laur se retire en 1966 de sa charge de directeur de Patrimoine suisse après 32 ans, Max Kopp en 1968 de ses fonctions de conseiller technique après 24 ans au service de Patrimoine suisse. Leurs charges seront réparties entre un plus grand nombre de personnes. Les compétences de l'assemblée générale, jusqu'alors organe suprême de Patrimoine suisse, sont reportées en 1967 sur la nouvelle assemblée des délégués en raison du nombre croissant des membres. La direction proprement dite revient désormais à un Bureau du Comité central assisté par le Secrétariat. Ces changements entraînent d'importants débats internes sur les objectifs de l'association. Le nombre de membres atteint en 1974 18 553 personnes.

A l'entrée en vigueur, en 1967, de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, Patrimoine suisse se voit doté d'un nouvel instrument d'influence politique : le droit de recours des associations. Patrimoine suisse s'oriente plus fortement que jusqu'à présent sur la protection des sites et du paysage. Il inscrit désormais l'aménagement des agglomérations et du trafic dans ses nouvelles priorités. Les lignes directrices de l'association sont définies en conséquence dans les statuts de 1967 : elle se voue à la promotion d'une évolution harmonieuse des sites et paysages au-delà de la simple sauvegarde de l'existant. Une prétention qui sera notamment satisfaite à l'aide du Prix Wakker, récompense attribuée depuis 1972 à des communes qui ont le mérite d'avoir préservé le caractère de leur site de manière exemplaire sans renoncer pour autant à l'introduction de nouveaux éléments architecturaux. L'activité de Patrimoine suisse s'oriente désormais plus fortement vers les groupes de bâtiments et la protection de l'ensemble d'un site plutôt que vers la rénovation de bâtiments individuels.

AUJOURD'HUI

Patrimoine suisse: une ONG et une organisation environnementale

S'adapter aux changements

En 1905, quelques personnalités engagées dans les domaines de la culture et de la politique ont décidé d'agir ensemble, préoccupées qu'elles étaient de la transformation profonde des paysages et de la désinvolture manifestée à l'égard du patrimoine culturel. En lançant une initiative citoyenne, elles espéraient freiner quelque peu cette évolution défavorable. La création d'une association devait leur permettre de définir leurs objectifs et de parler d'une voix plus efficace. La Ligue pour la Beauté (aujourd'hui Patrimoine suisse) vit alors le jour. Ce fut la première organisation environnementale en Suisse. Où en est, aujourd'hui, cette association? Dans quels domaines doit-elle agir? Quelles sont ses perspectives pour le futur?

Philipp Maurer, Secrétaire général de Patrimoine suisse, Zurich



La liste rouge permet d'attirer l'attention sur des bâtiments en péril et met en relation l'offre et la demande: l'abattoir de La Chaux-de-Fonds datant de 1906 (photo Ps)

Dès sa genèse, l'association prônait une acception large de la notion d'environnement, comprenant la protection de la nature, du paysage et des biens culturels. A cette époque, les préoccupations environnementales telles que la mobilité, la pollution de l'environnement, la protection de l'air ou les centrales nucléaires étaient encore totalement inconnues. A ses débuts, Patrimoine suisse s'est intéressé à d'autres aspects patrimoniaux, notamment à la langue (Schwyzertütsch et patois), aux coutumes (costumes et traditions) et au théâtre populaire (théâtre et folklore). Il fut cependant rapidement obligé de recentrer ses activités. La création de la Ligue suisse de la protection de la nature (LSPN, aujourd'hui Pro Natura) en 1909, de la Fédération nationale des costumes suisses en 1926 et de l'asso-

ciation Schwyzertütsch en 1938 permit à d'autres organisations de se spécialiser dans leurs domaines propres. L'association réussit ainsi à se concentrer sur les activités qui, aujourd'hui encore, sont généralement associées à la notion de protection du patrimoine, à savoir la protection du paysage, des sites et des biens culturels.

Dynamisme et performances

Par ses buts et par l'engagement de ses membres et de son comité bénévoles, le mouvement présentait dès le départ les caractéristiques classiques d'une ONG (organisation non gouvernementale) ou d'une association à but non lucratif (non profit organisation), selon le nouveau jargon. Les ONG travaillent sur des thèmes clairement circonscrits et cherchent, en

sensibilisant le public, à modifier le comportement de celui-ci. Les connaissances spécifiques développées par les ONG leur permettent de déceler très tôt des tendances évolutives. Elles ont souvent une vision prospective des situations et préparent le terrain pour les actions futures. En 1930, par exemple, Ps avait déjà présenté un projet de loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Il fallut cependant attendre 30 ans l'entrée en vigueur de cette loi (1966). En 1959, la LSPN, le CAS et la Ligue suisse du patrimoine national (aujourd'hui Patrimoine suisse) prirent l'initiative d'élaborer un inventaire des paysages qui, à partir de 1977, fut progressivement intégré à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP).

Aujourd'hui en Suisse, Patrimoine suisse est l'ONG leader dans le domaine du patrimoine construit. Nous nous sommes dotés d'outils adaptés à notre temps afin de nous engager résolument et de façon conséquente pour la réalisation des objectifs définis. Ces derniers restent par ailleurs dans l'ensemble inchangés, même si ce siècle passé a été marqué par de profondes mutations et que Patrimoine suisse s'attelle, aujourd'hui, à protéger des constructions qu'il combattait encore dans les premiers temps qui ont suivi sa fondation. Nos activités s'adressent au grand public ainsi qu'aux professionnels et spécialistes de la construction, de l'architecture, aux autorités et aux responsables politiques. Nous préconisons le développement et l'adaptation de la législation sur l'aménagement du territoire, sur la protection de la nature et du paysage et dans d'autres domaines apparentés.

Du mouvement protestataire à l'organisation spécialisée

Les discussions actuelles sur le droit de recours des associations illustrent parfaitement l'action menée par Patrimoine suisse. Alors que la polémique actuelle met en avant, auprès du grand public, la suppression de ce droit, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats s'efforce de modifier le droit de recours pour que celui-ci conserve sa fonction utile. Avec d'autres organisations de protection de l'environnement, Ps cultive ses contacts avec les parlementaires. La complexité des situations et la forte densité réglementaire obligent ces der-



Par ses publications, Patrimoine suisse s'efforce d'intéresser le public au patrimoine architectural (en haut: jeu « mémorail », en bas: bains de Heiden présentés dans « Les plus beaux bains de la Suisse ») (photos Ps)

niers à se documenter de manière minutieuse et fiable auprès des instances appropriées. Pour ce faire, les ONG mettent à disposition leur savoir-faire et s'efforcent, par leur information spécialisée, de convaincre ces personnes du bien-fondé de leurs objectifs. Il s'avère ainsi positif que le mouvement protestataire que constituait au départ Patrimoine suisse se soit progressivement développé pour devenir une association compétente, spécialiste du patrimoine construit. En ces temps placés à l'enseigne des programmes d'économies et des réductions



HIER POUR AUJOURD'HUI

Merci à Patrimoine suisse!

La Ligue suisse du patrimoine national a décerné le Prix Wakker 1973 à la Commune de Saint-Prex. Cet honneur appelle de la reconnaissance, l'obligation de poursuivre les efforts qui ont été récompensés, ainsi que le devoir de fortifier la volonté de préserver le passé, d'améliorer le présent et d'assurer l'avenir. Il faut donc que la majorité des habitants désire que l'harmonie préside à l'élaboration d'un mode d'existence à la mesure de l'homme, dans une communauté où le contact humain joue son rôle irremplaçable. Cette opinion s'est clairement manifestée dans les débats du Conseil communal, des commissions spéciales, ainsi que dans la liquidation des oppositions formulées lors de la mise à l'enquête publique du règlement sur le plan d'extension et la police des constructions, entré en vigueur en 1967 et abrogeant un premier règlement de 1958. Le règlement est un instrument de travail qui, selon les règles d'un urbanisme bien compris, permet de contenir dans des limites commodes, économiques et harmonieuses tout risque de débordement intempestif qui menacerait de l'extérieur. (...)

Si le bourg, l'église et les rives du lac sont des trésors à sauvegarder, les zones d'habitations collectives, de vignoble et d'agriculture sont dignes d'attention. En effet, l'harmonie ne craint pas la diversité et les habitants de Saint-Prex, s'ils sentent que le bourg, cœur et âme de la cité, doit être sauvé à tout prix, veulent aussi vivre une terre bien travaillée et sans cesse embellie. Imprégnés de l'esprit des anciens, ils aspirent à donner à leurs descendants la preuve que, de notre temps, on peut encore continuer à penser, construire et développer une commune qui réponde aux vœux des gens de chez nous et de l'homme en général. Merci à la Ligue suisse du patrimoine national de contribuer à faire mieux comprendre la nécessité absolue de lutter énergiquement, jour après jour, pour la sauvegarde de valeurs sans lesquelles nous ne serions plus rien.

Marc Rivier, syndic de Saint-Prex,
dans « Heimatschutz » 4/1973

HIER

1975-1984:

Point de la situation et réorientation

Durant la seconde moitié des années 1970, Patrimoine suisse procède à un examen fondamental de sa situation. Les raisons en sont des questions de teneur, mais aussi, dans une mesure croissante, la difficulté des tâches de coordination incombant au secrétariat, la politique de subventions passée de Patrimoine suisse et par les nouveaux défis inhérents à la politique de l'aménagement, de la protection de l'environnement, de l'énergie, des transports et du tourisme. Le débat porte également sur la question de savoir dans quelle mesure Patrimoine suisse peut se permettre de sympathiser avec certains groupes politiques. Le Bureau et le Secrétaire général sont réélus en 1976. La présidence va pour la première fois à une femme, Rose-Claire Schüle. En 1978, lors d'un séminaire, Patrimoine suisse formule les Thèses de Genève, censées lui donner une nouvelle orientation.



Sauvé en 1977: le «Métropole» (archives Ps)

Elles invitent l'organisation à s'orienter plus fortement vers les problèmes relatifs au présent et à l'avenir. Patrimoine suisse se détournera d'une protection patrimoniale purement de réaction et de protestation pour développer une stratégie d'action créatrice et dynamique, et promouvoir l'initiative privée. Lors de la révision totale des statuts de 1979, les Thèses de Genève sont reprises en grande partie. Les activités de relations publiques des années suivantes sont élargies et s'enrichissent d'un service de presse, d'une propre série de publications, de campagnes d'information et de sensibilisation ainsi que d'activités avec les jeunes. Patrimoine suisse décerne pour la première fois en 1982 le Prix du patrimoine, pour soutenir les actions de sauvegarde des personnes individuelles ou organisations ayant œuvré à l'amélioration de la qualité de la vie. Sur le plan législatif, Patrimoine suisse a moins de succès. Les lois fédérales sur l'aménagement et la protection de l'environnement sont modifiées si fondamentalement que l'association ne soutient ces projets qu'avec beaucoup de réserve.

des prestations de l'Etat, le rôle des ONG est plus important que jamais. En effet, elles contribuent à assurer et améliorer les réalisations les plus importantes des pouvoirs publics, et par ailleurs servent de filet de sécurité dans les domaines où les collectivités publiques ne peuvent ou ne veulent (plus) assurer des prestations. Patrimoine suisse exerce cette fonction au niveau national par son engagement déterminant au service de l'information du public. En diffusant des documents accessibles à toutes et à tous, il cherche à sensibiliser les personnes ne disposant pas de connaissances particulières dans ces domaines en les informant sur le patrimoine construit et les caractéristiques liées à celui-ci. Par les prix que nous décernons, Patrimoine suisse récompense les réalisations remarquables et soutient des projets exemplaires. Nous complétons ce travail de sensibilisation par des informations sur des objets particuliers ou menacés, par exemple par l'intermédiaire de la Liste rouge de notre site Internet (www.roteliste.ch).

Des hauts et des bas

Au cours de son histoire, Patrimoine suisse a connu plusieurs étapes de développement, correspondant, pour ainsi dire en tous points, aux recommandations des manuels théoriques. L'étape pionnière, marquée par une croissance fulgurante, a été suivie, pendant l'entre-deux guerres, par une phase de consolidation et de réorientation. La création d'un secrétariat professionnel, à la fin des années 30, a apporté une amélioration spectaculaire de la qualité et une progression considérable dans la période d'après-guerre. L'apogée fut atteinte en 1975, année dédiée aux monuments historiques, et la situation resta stable jusqu'à la fin des années 70 alors que la frénésie des constructions faisait disparaître des centres historiques entiers. Les années 80 furent marquées par le dépérissement des forêts et la pollution atmosphérique qui donnèrent un nouvel élan aux associations écologiques. Patrimoine suisse ne parvint toutefois pas à bénéficier de cette conjoncture favorable.

Il est primordial pour son avenir que l'association adopte un profil clairement défini. La fermeté de son engagement en vue de la réalisation des objectifs, la clarté de ses revendications et la présentation de ses perspectives d'avenir constitue-

ront des gages de reconnaissance et de soutien. Une ONG qui néglige cet aspect ne gagnera pas l'adhésion de nouveaux membres: son sort sera scellé. Ces dernières années, Ps a fourni un effort considérable pour contrer une telle évolution négative. Sa réussite dépend en très grande partie de sa professionnalisation. Les secrétariats nouvellement créés dans plusieurs de ses sections régionales en sont la démonstration même.

Différenciation avec la conservation des monuments historiques

Longtemps, Patrimoine suisse s'est appuyé sur un ancrage solide au niveau local et régional. La flexibilité des moyens de communication d'aujourd'hui et notre mobilité quotidienne très élevée ont apporté des changements. Il est désormais possible d'informer de manière ciblée de nouvelles personnes. Le marketing a depuis longtemps fait son entrée au sein de notre organisation. Ces dernières années, notre site Internet est devenu notre principal outil de communication. Nous nous profilons clairement en tant qu'ONG et nous différencions ainsi des autorités responsables de la conservation des monuments historiques et de domaines proches. Cette stratégie implique, par exemple, une unification de l'image et de l'identité des sections et de l'organisation faîtière. Tôt ou tard, la recherche d'une appellation harmonisée au niveau national s'imposera à nouveau. Une discussion sur des réformes envisageables est prévue au sein de notre association très fortement fédéraliste. Il importe en effet de nous défaire des structures surannées et de procéder aux adaptations nécessaires.

Après un siècle d'efforts, le rôle de Patrimoine suisse n'est pas terminé. Pour la célébration du centenaire de l'association, le comité central a fait une liste des « chantiers pour l'avenir » correspondant aux domaines dans lesquels il lui semble nécessaire d'agir. Ce document présente le point de vue d'une ONG soucieuse d'innover dans un monde en profonde mutation. Cette appréciation de la situation semble d'ailleurs correcte: nous gagnons sans cesse du terrain et le nombre d'adhérents recommence à grimper après plusieurs années de traversée du désert. Nos possibilités de développement dans notre société de plus en plus urbaine ne sont de loin pas épuisées...